

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 17 juin 2011

Le Conseil Municipal d'ITXASSOU s'est réuni en séance publique le 17 juin 2011 sous la présidence de M. **GAMOY**, Maire.

2011ko ekainaren 17an, Itsasuko Kontseilua bildu da GAMOY auzapezaren lehendakaritzapean.

Présents / Hor zirenak : MM. **CARDON - DUCASSOU – ETCHEPARE - ETCHEVERRY - GOÑI – HARISPOUROU - IRIQUIN - ITURBURUA – LACO – LASSAU-GARAT - LURO - MACHICOTE-POEYDESSUS - SAINT-PIERRE - URRUTY .**

Absents excusés / Barkatuak : MM. **BORDA - DARQUY – TEILLERIE** jaunak.

Secrétaire de séance / Idazkaria : M. **ITURBURUA** Jauna

Après avoir adopté le procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Aitzineko bilkuraren bilduma onartua izanez geroz, kontseiluak segidan emanak diren deliberoak hartu ditu :

1 – Travaux d'électrification

Le Conseil Municipal a pris connaissance de divers dossiers relatifs à des travaux d'électrification.

- **Le 1er dossier concerne la Route Départementale 349** avec la 2ème tranche des travaux d'enfouissement des réseaux EDF et France Telecom ainsi que mise en place de l'éclairage public

Le montant des travaux se chiffre à :

- enfouissement France Telecom, câblage : 2 532 € dont 456 € à charge de la commune
- enfouissement France Telecom, génie civil : 13 393 € dont 12 261 € à charge de la commune
- enfouissement réseau EDF : 58 263 € dont 16 335 € à charge de la Commune
- éclairage public : 27 385 € dont 15 534 € à charge de la commune

La participation totale de la commune est évaluée à 43 986 €

- **Le 2ème dossier concerne la route d'Oilomokonia** avec enfouissement réseaux et éclairage public.

Le montant des travaux se chiffre à :

- enfouissement réseau EDF : 26 707 € dont 7 487 € à charge de la Commune
- éclairage public : 13 500 € dont 7 659 € à charge de la commune
- enfouissement France Telecom : 39 096 €

La participation totale de la commune est évaluée à 54 242 €

- **Le 3ème dossier concerne l'extension du réseau pour alimentation de la résidence Xapata.** Dans le cas présent les travaux se chiffrent à 11 981 € dont 2 587 € à charge de la Commune. Cette somme sera récupérée par la commune auprès du constructeur via la PVR.

Adopté.

2 – Service de garderie scolaire

Le Maire indique que les tarifs applicables au service de garderie scolaire n'ont pas été réévalués depuis 2001 et la date du passage du franc à l'euro.

De fait une étude a été menée afin d'étudier le dossier et mettre en place un mode de calcul plus pertinent que celui actuellement appliqué.

Jean-Paul ITURBURUA présente les conclusions de ce travail et propose l'application des tarifs ci-dessous mentionnés :

Garderie scolaire :

- familles extérieures à la commune : tarif unique de 0,90 € l'heure
- familles d'ITXASSOU :
 - 20 premières heures : 0,90 €/H
 - heures supplémentaires comprises entre la 21ème et la 50ème heure : 0,72 € /H
 - heures supplémentaires au delà de 50 heures : 0,63 €/H

A noter que le tarif horaire des études surveillées a également été porté de 0,80 € à 0,90 € (tarif unique).

Adopté.

3 – Cimetière

Le Maire indique que chacun a été destinataire des conclusions de la réunion de la Commission « Cimetière » portant notamment sur l'ancien cimetière et propose à Pierre HARISPOUROU de présenter le dossier.

Après avoir commenté le compte-rendu de cette réunion et entendu les explications de Pierre HARISPOUROU, le Conseil Municipal s'agissant de la gestion de l'ancien cimetière :

- **DÉCIDE** de fixer une durée unique de concession à savoir TRENTE (30) ans ;
- **ARRÊTE** les tarifs des concessions à venir comme suit :
 - Concession pour tombe pleine terre : gratuit les 5 premières années puis 62 €,
 - Concession pour « caveau simple » (1 à 2 cercueils) : 82 €,
 - Concession pour « caveau normal » (1 à 4 cercueils) : 93 €,
 - Concession pour caveau double (2 à 8 cercueils) : 140 €.
- **DÉCIDE** de reconsidérer les tarifs de location du caveau communal à savoir :
 - gratuit pour les 3 premiers mois,
 - 10 € mensuel pour les mois suivants.

- **DÉCIDE** de faire réaliser conformément à la réglementation un ossuaire (capacité : 75 reliquaires) d'un coût prévisionnel de 4 590 € ainsi qu'un espace cinéraire (travaux préparatoires réalisés par les services techniques municipaux et fourniture d'une pierre par une entreprise spécialisée) pour un montant prévisionnel de 1 800 €.

S'agissant de l'espace cinéraire celui-ci sera développé dans le cimetière paysager. Il est précisé que les dépenses relatives à ces aménagements sont prévues au budget.

Par ailleurs Pierre HARISPOUROU indique que la Commune gagnera à informatiser la gestion du cimetière et indique que des contacts vont être initiés avec des professionnels du secteur.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance de M. PUJOS, domicilié à ITXASSOU, photographe usant actuellement pour son travail, et à titre précaire, d'une salle de l'ancienne mairie. Il souhaiterait développer en partenariat avec la Mairie une résidence d'artiste dédiée à la photographie.

Le concept paraît séduisant toutefois et avant toute décision il convient dans un 1er temps de faire un état des lieux du bâtiment pour étudier conjointement à Etxe Ttipia la réhabilitation du bâtiment dans son ensemble et définir son devenir.

Jean-Paul ALAMAN qui a déjà réalisé un relevé de l'ancienne Mairie est chargé du relevé d'Etxe Ttipia pour une étude du bâtiment dans sa globalité.

La demande de M.PUJOS sera reconsidérée ; Jean-Paul ITURBURUA propose que dans l'attente de l'évolution de la situation la Commune poursuive cette mise à disposition à titre précaire et révocable.

- L'évocation de ce bâtiment est l'occasion pour des élus d'insister sur la nécessité de lancer une réflexion sur Harretxea.
- Conformément aux décisions budgétaires qui prévoient des travaux de ravalement et peinture sur des bâtiments communaux, le Maire est chargé de préparer les cahiers des charges pour les bâtiments « Eglise » et « Sanoki ». Un certain nombre d'élus insiste sur la nécessité de prévoir également les peintures extérieures de l'ancienne école, d'autant que cette dépense a fait l'objet d'une inscription au budget.
- Jean-Michel GOÑI fait un point des travaux en cours et à venir :
 - le chantier de la voie communale de Panecau se poursuit,
 - des travaux ont été commandés à l'entreprise AGUERRE à savoir : réalisation d'un parking (plateforme enrobée) au niveau d'Errementa et canalisation des eaux de ruissellement entre Toodonia et la RD 349 au droit de la propriété SALABERRY (autorisation accordée par Geneviève SALABERRY pour traversée de sa prairie).
- Jean-Paul IRIQUIN relance le dossier de la régularisation cadastrale entre Ixassou et Espelette. Le maire se rapproche de son homologue d'Espelette pour signature des actes notariés à venir.
- Circuits de randonnée : Pierre HARISPOUROU indique qu'il a étudié conjointement à la responsable du dossier au niveau de la Communauté de Communes et à l'association LAGUN le tracé pour une boucle spécifique à l'artza-mendi. Le balisage devrait être effectif pour la saison estivale.
- Conformément à l'accord intervenu avec la DGAC et France Telecom, les travaux visant à la reprise de la route d'Artza Mendi ont démarré. Les agents techniques municipaux sont actuellement en train de réaliser les ouvrages nécessaires à la canalisation des eaux de ruissellement. L'entreprise SO.BA.MA.T est chargée par la DGAC et France Telecom de réaliser, dans la foulée, les enrobés.